

leurs affaires. La nouvelle circonscription se trouve à englober la belle ville de Paris, ce qui est aussi une décision louable.

• (7.50 p.m.)

Voilà où en étaient les choses lors de la première division projetée. Dans leur première proposition concernant la nouvelle circonscription, les commissaires avaient inclus Paris dans le comté de Wellington. Cette décision a été modifiée. Ce nouveau changement est préférable pour les gens de Paris et aussi pour ceux de Dumfries-Sud. Les gens ont comparu devant la commission et ils ont réussi à faire effectuer ce changement pour pouvoir faire partie de la nouvelle circonscription de Brant où ils doivent être de droit.

Je dirai simplement, en résumé, que la commission devrait s'occuper, d'une façon particulière, des quatre points que j'ai signalés. A la réflexion, et en examinant le travail accompli en rafistolant les frontières provinciales, les commissaires verront qu'il était préférable de laisser dans la nouvelle circonscription de Brant les localités qui ont toujours gravité autour du centre de la ville de Brantford, au cours des années. Si le township d'Ancaster était retiré et que Burford et Oakland soient réintégrés, avec Dumfries-Sud, comme la commission l'a très bien fait, ce serait à mon avis, une circonscription excellente, avec Onondaga.

Si la commission ne peut trouver une alternative, et si Ancaster ne peut être placé dans aucune autre circonscription, je serais heureux de l'accepter. Mais je ne veux pas qu'on détache Burford et Oakland. Ma nouvelle circonscription serait la plus grande de tout l'Ontario. Je ne m'y oppose pas. Je serais fier de représenter tant de citoyens, au cas où l'on m'élirait.

Comme j'ai fait consigner mes remarques au compte rendu, j'aimerais que la commission les examine minutieusement, dans l'espoir que peut-être un meilleur tracé serait possible pour cette nouvelle circonscription—car il doit y en avoir une—nous le savons tous. J'aimerais ajouter un autre argument. On m'a suggéré et, on l'a proposé aussi dernièrement d'une façon officieuse aux commissaires, que le canton d'Ancaster soit divisé par le chemin de traverse de Shaver,

ce à quoi je ne m'oppose pas, que le village d'Ancaster et cette portion contiguë à la ville d'Hamilton soient intégrés à l'une des circonscriptions dans Wentworth. Puis le reste pourrait tout simplement être incorporé au comté de Brant; mais c'est une décision que je laisserai à la sagesse et au jugement de la commission.

J'ai donné mon opinion sur les changements proposés. J'ai été juste, je l'espère, et je vais établir clairement que mes remarques ne se sont pas inspirées de l'intérêt politique. Je n'ai rien à perdre et rien à gagner. Je serais très heureux de représenter toute la nouvelle région, mais ce sont les gens eux-mêmes qui sont mécontents et leurs sentiments, je pense, devraient être connus. Je ne pense pas à mes intérêts personnels. *L'Expositor* de Brantford dans un éditorial a critiqué tous les députés ayant approuvé ces changements; une commission indépendante avait donné son avis, mais, d'après le journal, les députés veulent ramener la chose dans l'arène politique. Loin de moi cette intention. Je veux des conclusions franches et impartiales et je crois que la commission le fera après avoir étudié les faits et les circonstances.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de savoir si les applaudissements saluent ma participation à ce débat ou la disparition de ma circonscription. L'honorable préopinant ne voit aucun inconvénient à ce qu'une vaste région soit ajoutée à sa circonscription; moi je suis de ceux qui n'auront plus rien à représenter.

Je pense que notre façon de procéder est sage pourvu que les commissaires tiennent compte des remarques des députés. J'ai fait cette réserve parce que nous ne pouvons pas, à mon avis, songer aux conséquences du remaniement, sans tenir compte des aspirations politiques et des autres points soulevés à cet égard. Par conséquent, comme l'ont mentionné quelques députés, pour soustraire cette question à la politique et laisser à une commission étrangère à la Chambre des communes, il serait juste, à mon sens, que les instances soumises ici au nom des différentes circonscriptions et provinces soient étudiées. Ainsi, en fin de compte toutes les opinions exprimées au cours de ce débat peu commun ne seront pas inutiles.